



Rénovation des licences en 2013

Historique

Dans le projet fédéral de cette olympiade il avait été clairement identifié la nécessité de travailler sur l'accueil des nouveaux licenciés, d'adapter nos produits à la réalité des disciplines, de répondre à l'évolution des formes de pratique et d'utiliser au mieux les nouvelles technologies.

Ce projet a débuté par la révision des statuts, puis la licence en ligne, puis l'organisation de la collecte des cotisations clubs, CDVL et ligue, et va se terminer par la rénovation du produit licence pour 2013.

Constats et description

Cette dernière étape concerne principalement la disparition des licences volants et élèves. Rattacher une licence à un niveau de pratique supposé et à une structure de délivrance, un système datant de 40 ans était arrivé à obsolescence.

Créer un produit d'appel pour nos nouveaux licenciés qu'ils soient nouveaux pratiquants ou déjà expérimentés.

Permettre à ceux qui ont un « contexte » de pratique « différent » de se licencier à la fédération directement. Dans des activités principalement de loisir, la culture des réseaux sociaux organise les pratiques sportives collectives de façon différente que dans les clubs traditionnels. Il est nécessaire d'adapter notre fonctionnement si nous ne voulons pas voir nous échapper des pratiquants. Pour certains la volonté de se licencier réside uniquement dans la nécessité d'adhérer à des structures régionales ou nationales qui défendent la pratique et plus uniquement à des clubs qui permettent de pratiquer.

Les structures professionnelles doivent trouver à la fédération à laquelle elles adhèrent la possibilité aussi d'organiser une activité au-delà de celle du « loisir marchand ». Les OBL sont un rouage indispensable de notre fédération et il faut impérativement leur donner toute la place nécessaire.

Suite au comité directeur du 8 octobre 2011, sur proposition de la commission statuts et règlements et après validation de l'Assemblée des Présidents de Ligues, une série de propositions viennent finaliser le projet lancé en début d'olympiade.

Propositions

1 - Primo licencié

Produit licence annuel, non renouvelable. Produit d'appel pour les premiers adhérents (nouveaux pratiquants ou anciens pratiquants non licenciés) à la FFVL. Délivré par toutes les structures. Pas de cotisation club « forfaitée » en OBL (voir ci-dessous § 4) et en club une cotisation dont le montant sera libre (recommandation FFVL gratuité). Cotisations ligue et CDVL normales. L'objectif est de maintenir un tarif licence le plus bas possible pour les primo licenciés, afin qu'il soit attractif.

2 - Distribution des licences

Licence Primo licencié et **licence pratiquant** distribuées en club et en école. **Titre de participation courte durée** distribué uniquement en **école** (école de club ou OBL) sans cotisation ligue, CDVL et club.

3 - Création d'une structure nationale permettant le licenciement direct à la FFVL

Produits distribués primo licencié et pratiquant.

Cotisations forfaitaires :

- club : 25€
- CDVL : 5€
- ligue : 5€

Ces 3 cotisations seront reversées à la ligue et au CDVL du domicile du licencié. Pas de droit de vote. Le choix du nom de cette structure reste à déterminer.

4 - Cotisations forfaitaires pour les licences délivrées dans les OBL

- licence pratiquant : cotisation club forfaité = delta/PP : 21€, kite : 15€, CV : 20€ + cotisation ligues et CDVL.
Cette cotisation **club forfaitée** sera reversée à la ligue et au CDVL (50% lieu de l'école et 50% lieu du domicile du licencié).
- licence primo licencié : cotisations ligue et CDVL uniquement pas de cotisation club forfaitée.

5 - Courte durée (titre de participation)

Titre de participation renouvelable d'année en année. Complément vers primo licencié possible 1 fois (lors de la 1^e année de prise de licence) puis passage à la licence pratiquant. Délivré uniquement dans les écoles.

Exemples :

- 2012 : courte durée - 2013 : souhait de prendre une licence annuelle : doit prendre une licence pratiquant
- 2012 : courte durée – mais dans l'année souhait de prendre une licence annuelle : peut prendre une licence primo licencié (c'est un complément).
- 2012 : courte durée – 2013 : courte durée

À l'étude :

- **prévoir la même durée en K qu'en PP - 7 ou 9 jours (1 WE + 1 Semaine + 1 WE). Mais si allongement de la durée, supprimer la possibilité du report en kite.**
ou
- **maintenir en l'état (7 jours PP et 6 jours kite avec report possible). La notion de report est difficile à contrôler. À négocier et à valider avec le prochain assureur.**

Le comité directeur a opté pour un produit de 9 jours pour le PP et 6 jours non consécutifs pour le kite sous réserve de validation par l'assureur. Pour le kite l'idéal serait d'obtenir une possibilité de report dans plusieurs structures (en rajoutant par ex une page au Kitepass avec un coup de tampon à chaque passage pour le suivi). Il se pose le problème du sérieux et de la régularité du suivi dans ce cas et surtout de la validation par l'assureur lors de la prochaine négociation de contrat. Les commissions des Écoles doivent donner leurs avis.

6 - Nouveau produit : licence automne

Création d'une licence « automne » (sauf produits courte durée, cartes compétiteurs) => moitié prix sur la cotisation fédérale (produit assurance idem à définir lors de la négociation avec l'assureur). Début du produit au 1^{er} septembre.

Souhait que le produit assurance biplace vendu à cette période soit aussi réduit.

7 - Droits de vote : (statuts à modifier)

non pratiquant : droit de vote de 1 voix en club et 0,20 voix en OBL

OBL : 1 voix pour les primo licenciés et les pratiquants.

Club : 5 voix pour les primo licenciés et les pratiquants.

8 - SIMULATION objectif maintien des ressources financières (voir tableau en page suivante) :

- Répartition des licences élèves (de 2011) entre les licences primo licenciés et les licences pratiquant.
- Réductions de tarifs de licence pour les pilotes delta ou parapente possédant des brevets. **Il semble nécessaire de poursuivre la réflexion sur les tarifs en fonction du type de brevet.**
- Augmentation de la licence kite à 32€ (viser l'autonomie financière du kite à moyen terme).

Informations diverses :

→ La licence groupe jeunes est maintenue.

→ Pour l'UNSS, il serait souhaitable d'avoir un produit qui colle aux dates de l'année scolaire. Sera à négocier avec l'assureur.

PARAPENTE / DELTA

ANNÉE 2011 (au 4 oct)			
Tarif	Qté	Montant	
ELEVE → PRIMO licencié (année)	32	4250	136000
COURTE DUREE	22	3219	70818
GRUPE JEUNES - Scolaires, universitaires, CVL (- 25ans)	10	657	6570
PRATIQUANT (si tarif unique)	50		
non breveté		7106	355300
brevet initial		257	12850
brevet de pilote et/ou confirmé		7759	387950
PRATIQUANT JEUNE (-18 ou – 21 ans)	29	600	17400
		23848	986888

budget complémentaire par rapport à l'encaissement 2011

À TARIF ÉQUIVALENT			
projection 2013			
Tarif	Qté	Montant	
32	2750	88000	
22	2719	59818	
10	657	6570	
50			
		8506	425300
		257	12850
		8359	417950
29	600	17400	
		23848	1027888

41000

TARIF PRATIQUANT différent				
simulation				
Tarif	Qté	Montant		
32	2750	88000		
22	2719	59818		
10	657	6570		
		53	8506	450818
		50	257	12850
		47	8359	392873
29	600	17400		
		23848	1028329	

41441

KITE

ANNÉE 2011 (au 4 oct)			
Tarif	Qté	Montant	
ELEVE → PRIMO licencié (année)	20	2380	47600
COURTE DUREE	7	3718	26026
GRUPE JEUNES - Scolaires, universitaires, CVL (- 25ans)	5	302	1510
PRATIQUANT	30	6041	181230
PRATIQUANT JEUNE (-18 ou – 21 ans)	15	561	8415
		13002	264781

budget complémentaire par rapport à l'encaissement 2011

À TARIF ÉQUIVALENT			
projection 2013			
Tarif	Qté	Montant	
20	2080	41600	
7	3518	24626	
5	302	1510	
30	6541	196230	
15	561	8415	
		13002	272381

7600

TARIF PRATIQUANT différent				
simulation				
Tarif	Qté	Montant		
20	2080	41600		
7	3518	24626		
5	302	1510		
		32	6541	209312
15	561	8415		
		13002	285463	

20682

CERF-VOLANT

ANNÉE 2011 (au 4 oct)			
Tarif	Qté	Montant	
Acrokite (cerf volant jeune)	6	34	204
PRATIQUANT	12	395	4740
Educ'enciel (groupe jeunes)	2	149	298
		578	5242

budget complémentaire par rapport à l'encaissement 2011

À TARIF ÉQUIVALENT			
projection 2013			
Tarif	Qté	Montant	
6	34	204	
12	395	4740	
2	149	298	
		578	5242

0

TARIF PRATIQUANT différent			
simulation			
Tarif	Qté	Montant	
6	34	204	
12	395	4740	
2	149	298	
		578	5242

0

TOTAL (dont 285 non pratiquants)

37713